

3. Le concept wébérien de l'Etat

Etat : Commu. humaine qui (intra. territoire def.), revendique (et impose) le *"*monopole de la violence légitime*" (Le savant et le politique, 1919)*

- Source du droit à la violence : besoin du consentement de l'état pour l'employer
- Concentration/centralisation de moy. de coerc. (armée, police, armes, prisons) par Etat pour rendre **justice** et maintenir "**ordre**"

état = groupement de domination de grande taille

Légitimité légale-rationnelle et l'Etat :

- Légit. ∈ "institutions invisibles" (Pierre Rosanvallon)
 - = légale : pouvoir exercé selon règles (théoriquement)
 - = rationnelle : ceux qui l'exercent sont compétents (théoriquement)

"Avant tout dans la vie quotidienne la domination est administration" (Weber 1922 : 294)

Importance de **bureaucratie/admin** publique (cf. séances 16-19)

Fonctions de l'état :

Fonctions régaliennes (ety. rex = roi) : relèvent du pouvoir souv. de l'Etat

- Défense nat°
- Sécurité intérieure (maintenir "ordre" public, lutter contre crimin. et assurer police)
- Justice
- Monnaie/Fiscalité
- Dipl. + souv. ext.

Foncts. **non** régaliennes (lien avec émergence Etat-social / E-providence (XXe)) :

- Santé publique
- Education
- Pol° soc° et emploi
- Infrastruct. + aménagement (transports, routes)
- Environnement
- Culture + Sports
- Innov. et éco

Fonct. publique (=> fonctionnaires)

Fonct. publique :

- Ens. pers. travaillant pour E et coll. publiques
- Missions d'intérêt général, financées par fds publics
- Postes appartiennent à l'E, pas aux indiv.

Fonctionnaires :

- Obéissent devoirs "objectifs"
- Agissent de manière impersonnelle (-> respect lois et règles)
- Tâches réparties sur fonctions officielles définies
- Recrutés sur base compétence et qualif. (théoriquement pas de népotisme/piston/discrimination)

/!\ Risques de dérives : corruption, détournement de fonds, abus... etc /!\

Constitution et état de droit

- Formalisation et hiérarchisation de l'autorité. Règles impersonnelles permettant d'attribuer compétences et resp. à des organes qu'elles établissent
- *Hans Kelsen (1934)* : Normes juridiques E sur territoire à portée générale s'appliquent à l'état lui même
 - => Nul n'est au dessus des lois
 - // "L'état c'est moi" (Louis XIV)

E de droit (rule of law) :

- Exercice du P soumis au droit
- Hiérarchie normes garantie
- Justice indépendante
- Protection des fondamentaux
- Contrôle effectif du pouv. par justice.

3 Composantes essentielles de l'état :

1. Population

- = Cadre démographique sur lequel P exercé (ensemble pers. soumises au pouvoir)
- Qui? -> Individus possédant la nationalité **ou** parce qu'ils se situent sur le territoire

- 3 types de relation état <-> population :
 - Etat-Nation (Japon, France (discutable)... etc)
 - Etat plurinational (Belgique) -> plusieurs nations avec lois différentes mais gouvernée par un seul état
 - Etat multiculturel (Canada) -> plusieurs régions et communautés culturelles mais aucune différence juridique théoriquement, à part accommodements sociaux pour les communautés minoritaires

2. Territoire

- Nécessaire pour avoir un Etat
- Espace "3D", sous sol, esp. aérien + eaux territ.
- Frontières, déterminent population
- Source principale de conflits (Territoire + population ou simplement territoire)

3. Gouvernement

- Ens. des orga. et pers. exerçant autorité politique au nom de l'E, mise en oeuvre des pol. publiques
 - = organe opérationnel gouvernant ici et maintenant, **temporaire** et remplaçable, tandis que E = **permanent**
 - Exerce pouv. coerc. effectif
 - MAIS : contestations internes (mouv. sociaux) et externes (US en Afghanistan) (+reconnaissance internationale)
-

Formes d'organisation interne des états

1. Etat unitaire centralisé (Singapour)
 2. Etat unitaire décentralisé (France)
 3. Fédération (Suisse, USA) (cf. s10)
 4. Confédération (pas la suisse, appellation incorrecte) (UE)
 5. Coord internationale des états (cf. s20-23)
-

L'état, situation paradoxale?

- Incontournable : cadre 1er d'orga du pouvoir dans relations politiques
- Evanescence : concurrencé par cadres d'orga internationaux et locaux (mutations par le haut (EU), par le bas (décentralisation, cabinets de conseil) et latérale (délégation-privatisation))